

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 février 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40
Présents : 30
Votants : 34

L'an 2021 et le 16 février à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Date de convocation du Comité Syndical : 25 janvier 2021

L'ordre du jour était le suivant :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Questions diverses

PRÉSENTS OU ABSENTS OU EXCUSÉS :

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame SOW Fatimata	Présente
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	Présent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur NOZIERES Thierry	Présent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Éric	Présent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DELATRE Jacques-Éric	2 ^{ème} Vice-Président - Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame HOUDRE Sylviane	Excusée
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	Présente
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	Présente
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	Présent
A.M.E MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	Présente
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	Présente
BEAUMONT DU GATINAIS	Monsieur MONCEL Hugues	Absent
CHAPELON	Madame GRONDIN Colette	Présente
CHUELLES	Madame CAUGNE Laurence	Absente
CORBEILLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	Présente
COURTEMAUX	Madame GOULET Angélique	Présente
COURTENAY	Monsieur FOLLET Philippe	4 ^{ème} Vice-Président- Présent
DAMMARIE SUR LOING	Monsieur DUCORDONNET Alexandre	Absent
DOUCHY - MONTCORBON	Madame BULIK Nadine	Présente
GIEN	Monsieur AMALAL Anas	3 ^{ème} Vice-Président-Excusé – pouvoir à Mme MORISSEAU
GRISELLES	Madame DEMATEI Isabelle	Présente

GY LES NONAINS	Madame COLLUMEAU Estelle	<i>Présente</i>
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur FERRIER Julien	<i>Présent</i>
LORRIS	Madame MARTIN Valérie	<i>Excusée – pouvoir à M. MOREAU</i>
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	<i>Présent</i>
MONTCRESSON	Monsieur BESSE Gérard	<i>Présent</i>
NARGIS	Monsieur DE TERMMERMAN Pascal	<i>Absent</i>
NEVOY	Monsieur LEFRANC Jean-Claude	<i>Excusé – pouvoir à M. MOREAU</i>
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur MOREAU Philippe	Président - Présent
OUSSOY EN GATINAIS	Madame RUDTMANN Isabelle	<i>Présente</i>
PRESSIGNY LES PINS	Monsieur DEPRUN Alain	<i>Présent</i>
PUISEAUX	Madame ANCILE Adama	<i>Présente</i>
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur COLOMER Pascal	<i>Excusé</i>
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Madame SALVAYRE Sandrine	<i>Présente</i>
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	Monsieur KASSA Wondwossen	<i>Présent</i>
SULLY SUR LOIRE	Madame MORISSEAU Catherine	1^{ère} Vice-Présidente - Présente
TRIGUERES	Madame BERTON Jessica	<i>Présente</i>
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	<i>Excusé – Pouvoir à M. ABRAHAM</i>

Présence de M. POGER Sébastien (AME) et Mme LABARRE Edwige (Oussoy en Gâtinais) tous les deux suppléants mais ils n'ont pas participé aux votes.

Secrétaire de séance : Mme SOW Fatimata

La séance a été ouverte à 18 heures.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

CS : 2021-01 : Débat d'Orientations Budgétaires

INFORMATIONS :

- Poste de coordinatrice : Mme BALLAND Audrey a été nommée sur poste le 4 janvier 2021
- Poste de direction : M. MOREAU et Mme MORISSEAU ont reçu une dizaine de candidatures et les entretiens ont commencé.
Mme GROENEWEG s'interroge pourquoi la commission RH n'est pas conviée pour le recrutement de la nouvelle direction. Mme MORISSEAU répond que les membres du bureau seront informés mais que le dernier mot revient au Président.
- Cas COVID : nous n'avons pas de personnes positives, nous attendons le retour des tests de 3 personnes « contact »
- Les portes ouvertes : elles auront lieu les 13 et 20 mars prochain en virtuel sur rdv.

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Le compte-rendu du 1^{er} décembre 2020 est validé à l'unanimité.

2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Délibération N° 2021-01

Le Président, réunit le syndicat afin de délibérer sur les orientations du budget 2021,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le président rappelle aux membres délégués qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B).

Il constitue une formalité essentielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le président rappelle que le débat doit permettre à l'Assemblée d'être informée sur la situation financière du Syndicat, de déterminer des choix majeurs, notamment en termes d'investissements, de fonctionnement et d'évolution des participations des communes adhérentes, et d'axes de développement des formations au sein du CFA.

1. Situation du Syndicat Mixte

Le bilan de la rentrée scolaire 2020/2021 est de 287 apprentis (dont 6 CQP « Certificat de Qualification Professionnelle », 10 CAP 1an et 9 PREPA) soit 278 contrats apprentis signés au 31 décembre 2021 contre 252 contrats signés sur la période 2019/2020. Cela représente une hausse de plus de 3.00 % du nombre d'apprentis inscrits.

Financement du CFA

À la suite de la loi du 5 septembre 2018, le mode de financement des CFA à changer depuis le 1^{er} janvier 2020 : ce ne sont plus les Régions qui financent le fonctionnement des CFA, mais les OPCO (Opérateurs de compétence), créés le 1^{er} avril 2019, au nombre de onze, qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Toutes les branches professionnelles ont dû se regrouper autour d'un OPCO.

Le financement se fait au contrat : 1 contrat = 1 financement, dont le montant dépend de ce qui a été défini par chaque branche et pour chaque formation. Le montant défini par chaque branche pour chaque formation est le même pour tous les CFA, quel que soit sa taille ou son statut.

Le financement se fait après émission d'une facture ou d'un titre de recette.

Comme notre CFA n'est plus financé par la Région Centre-Val de Loire en « fonctionnement » le reliquat de la taxe d'apprentissage disparaît au profit d'un excédent de fonctionnement au chapitre 002.

Le décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018 précise que « les opérateurs de compétence prennent en charge, dès lors qu'ils sont financés par les CFA, les frais annexes à la formation » à hauteur de :

- 3€/repas
- 6€/nuitée
- 500€ pour les frais de 1^{er} équipement pédagogique

Ces frais doivent donc être avancés par le CFA qui est ensuite remboursé par les OPCO, sur facture/titre de recette.

Perspectives du CFA

- Objectif de 400 apprentis de la mandature
- Ouverture d'une seconde classe de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) en mécanique
- Projet d'ouverture de nouvelles formations :
 - o maintenance pour les vélos électriques
 - o filière esthétique avec la pratique déportée
- Partenaire pour le « Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise »

2. Tendances budgétaires et grandes orientations du Syndicat Mixte

2.1 - Recettes de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2020 + DM	REALISE 2020	BP 2021
Chap. 002	Résultat de fonctionnement (excédent)			112 094 €
Chap. R 013	Atténuation de charges	40 000 €	44 726 €	33 000 €
Chap. R 042	Op d'ordre de transfert entre section	84 827 €	84 827 €	84 970 €
Chap. R 70	Produits des services	39 000 €	24 293 €	15 000 €
Chap. R 73	Impôts et taxes (taxe apprentissage)	219 797 €	226 217 €	0 €
Chap. R 74	Dotation subv° et participation	1 211 626 €	1 120 147 €	1 450 490 €
Chap. R 75	Autres produits de gestion courantes	20 €	2 €	446€
Chap. R 77	Produits exceptionnels	4 730 €	4 358 €	4 000€
		1 600 000 €	1 504 570 €	1 700 000 €

Synthèse des chapitres de recette

Chap. 13 : remboursement sur rémunérations du personnel et sur charges SS

- 6419 Décharges syndicales (33 000 €)

Chap. 042 : transfert entre section (fonctionnement et investissement) :

Chap. 70 :

- 7067 cantine + internat (13 000 €)
- 70688 salon de coiffure (2 000 €)

Chap. 73 : **0 € (Taxe d'Apprentissage)**

La taxe d'apprentissage collectée en 2020 s'est élevée à **6 419.86 €**.

Nous avons un reliquat de taxe d'apprentissage au 31 décembre 2019 d'un montant de 219 797.35 €.

Chap. 74 : **1 450 490 €**

- Participations autres : 58 000 € (prépa-apprentissage)
- Agglo Montargis : 124 480 €
- Communes : 52 010 €
- Autres groupements : 12 000 €
- Autres communes : 4 000 €
- Autres organismes : 1 200 000 € (OPCO « financement contrat, remboursement 1^{er} équipement – permis de conduire – cantine/internat » + ANFA « CQP » et GRETA « CAP 1 an »)

Chap. 77 : produits exceptionnels (remboursement)

- Supplément Familial : 4 000 €

2.2 - Dépenses de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2020 + DM	REALISE 2020	BP 2021
Chap. 011	Charges à caractère général	287 626 €	186 426 €	324 463 €
Chap. 012	Charges du personnel	1 055 000 €	968 459 €	1 095 000 €
Chap. 042	Op d'ordre de transfert entre section	138 574 €	138 574 €	135 337€
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	115 600 €	99 017 €	142 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 200 €	0 €	3 200 €
		1 600 000 €	1 392 476 €	1 700 000 €

Les dépenses de personnel représentent le poste de dépense obligatoire le plus important du fait de la nature de l'activité du CFA, soit près de 64,50% des charges de fonctionnement du CFA.

Les dotations aux amortissements commencent à diminuer depuis 2020.

M. LORENTZ demande pourquoi il y a un écart entre les charges réalisées en 2020 et le budget primitif prévu en 2021. M. MOREAU répond comme les recettes prévues sont plus importantes, il faut équilibrer le budget dépenses égal recettes en sachant que nous ne dépenserons pas la somme qui a été mise au budget ce qui engendra de l'excédent.

Synthèse des chapitres de dépense

2.2.1 Charges à caractère général :

Les augmentations concernent surtout :

- Fournitures de produits d'entretien avec le COVID (+ 1 500 €)
- Vêtements de travail pour la section mécanique (+ 1 800 €)
- Contrats de prestations de service (+ 10 000 € pour l'entretien des modulaires)
- Entretien et réparation bâtiment (+ 5 000 €)
- Études et recherches (+ 17 000 € certification QUALIOP1 obligatoire pour le 31/12/2021)
- Honoraires (+ 3 000 €)

Augmentation avec remboursement intégral des OPCO :

- 1^{er} équipement (+16 000€) qui est pour les sections ventes qui n'ont pas bénéficiées du 1^{er} équipement en 2020 et que nous avons voulu budgéter.

2.2.2 Charges de personnel :

La masse salariale 2021 a été calculée en tenant compte des éléments suivants :

- Des changements d'indices pour certains formateurs liés à la reprise du déroulement de carrière, à la suite du nouveau cadre d'emploi des formateurs validé lors de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2017.
(Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)
- Du changement d'échelon d'un agent titulaire
- Du changement de grade pour un agent titulaire
- Un poste de formateur en mécanique passe de 65 % à 100 %

- e. Recrutement d'un nouveau formateur en mécanique à temps plein pour assurer l'ouverture d'une 2^{ème} classe de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) à la rentrée ainsi qu'une nouvelle formation pour les vélos électriques.
- f. Recrutement d'une personne à temps partiel pour le poste de Conseiller en Insertion Professionnelle
- g. Budgétisation d'un poste à 50 % pour les missions complémentaires de l'équipe pour le projet QUALIOPI.
- h. Recrutement d'une personne au SMIC pour 20 heures hebdomadaire à la fin de notre contrat aidé qui prend fin le 31 juillet 2021.

Les postes qui restent à pourvoir sont :

- La direction à temps plein
- Le Conseiller en Insertion Professionnelle à mi-temps (au budget)
- Le chargé de qualité à mi-temps

2.2.3 Autres charges de gestion courante :

Dans ce chapitre nous avons les indemnités du Président et des Vice-présidents.

Nous avons budgété l'Adjoint Administratif en surnombre, qui est pris en charge par le Centre de Gestion depuis le 15 août 2019. Nous avons budgété son salaire + charges à savoir 150 % du montant du traitement brut versés augmentés des cotisations sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Dès que l'agent aura trouvé un poste, cette dépense prendra fin.

M. DUPORT dit qu'il faudra donc rémunérer cette personne jusqu'à ce qu'elle retrouve un travail. M. MOREAU répond que tant qu'elle n'a pas trouvé d'emploi, le CFA devra continuer à verser cette dépense.

- 6574 : 20 000€ pour l'aide aux permis de conduire (charge entièrement remboursée)

Investissement

Code	Libellé	BP 2020+ DM	REALISE 2020	BP 2021
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	84 827 €	84 826 €	84 970 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	29 399 €	0 €	32 230 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	341 774 €	27 695 €	404 800 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 000 €	0 €	1 000€
	TOTAL DEPENSES	457 000 €	112 521 €	523 000 €
Chap. 001	Solde d'exécution	291 458 €	291 458€	342 362 €
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	138 574 €	138 574 €	135 337 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0€	0€	
Chap. 10	Dotation FCTVA	10 600 €	10 610 €	4 501 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	16 368€	14 242 €	40 800 €
	TOTAL RECETTES	457 000 €	454 884 €	523 000 €

En dépense :

Le tableau prévisionnel des équipements 2021 qui seront demandés à la Région Centre-Val de Loire et à l'ANFA est le suivant :

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2021	Observations Demande de subventions
	COÛT TOTAL (TTC)	
Travaux => <i>Section Mécanique Automobile</i> Création de 2 zones à l'atelier mécanique	16 000,68 €	REGION CENTRE
Matériels Pédagogiques => <i>Section Mécanique Automobile</i>		
4 servantes	8 033,62 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Banc pédagogique	6 721,98 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Outil spécifique	5 040,74 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Outil de communication	7 284,00 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA
Coût total section Mécanique	27 080,34 €	
 => <i>Toutes sections</i>		
5 PC + écrans	3 450,95 €	REGION CENTRE
Mobiliers pour les nouveaux bâtiments	61 157,60 €	REGION CENTRE
TOTAUX	107 689,57 €	

Le Président informe les membres du Comité Syndical que si le Conseil Régional Centre-Val de Loire accepte de nous subventionner, elle prend à sa charge 67 % du montant TTC.

Concernant le matériel pédagogique de la section Mécanique, nous faisons 2 demandes de subvention (une au Conseil Régional Centre-Val de Loire et l'autre à l'ANFA) et ils se concertent pour savoir ce qui va être subventionné par l'un ou l'autre.

Le comité syndical, délibérera lors de la prochaine séance et décidera oui ou non de valider le plan prévisionnel d'équipement 2021 déposé au Conseil Régional Centre-Val de Loire et à l'ANFA.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
DECIDE : à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le Débat d'Orientations Budgétaires.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Aucunes questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h00

Le Président,
MOREAU Philippe

**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET**
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.:02 38 98 05 92

